

## ANNEXE 11

### CONDITIONS À RESPECTER LORS DE LA CONSTRUCTION, DE L'AMÉLIORATION OU DE LA RÉFECTION D'UN PONCEAU DE BOIS

Conditions à respecter		Portée du ponceau de bois	
		≤ 1 000 mm	> 1 000 mm et ≤ 2 000 mm
Partie <sup>1</sup> supérieure de l'arche	Dimension des pièces de bois	200 mm x 200 mm	250 mm x 250 mm
	Longueur des clous	350 mm	400 mm
	Assemblage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pièces de bois formant la partie supérieure de l'arche sont placées côte à côte et sont clouées sur chacun des murs. Chaque pièce de bois doit dépasser les côtés extérieurs des murs d'au moins 100 mm.</li> <li>Une bande formée de pièces de bois, d'une largeur totale de 1 000 mm et d'une épaisseur minimale de 38 mm, est clouée sur le dessus au centre de l'arche, transversalement aux pièces de bois formant la partie supérieure de l'arche.</li> </ul>	
Murs <sup>2</sup> , tirants et parois d'ancrage	Dimension des pièces de bois	200 mm x 200 mm	
	Longueur des clous	350 mm	
	Assemblage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les deux murs de l'arche longent le cours d'eau; ils sont constitués de pièces de bois clouées les unes aux autres pour former une surface pleine.</li> <li>Chaque mur est relié à une paroi d'ancrage par des tirants placés perpendiculairement à ceux-ci. Les tirants sont cloués au mur et à la paroi d'ancrage.</li> <li>Les tirants et les pièces de bois de la paroi d'ancrage sont installés en alternance, de manière à ce que les tirants de deux rangs consécutifs ne se soient pas directement un par-dessus l'autre.</li> <li>Les tirants ont une longueur minimale de 1 200 mm et sont espacés sur la longueur du mur d'au plus 2 000 mm.</li> <li>Pour les sols à faible capacité portante (limons, argile, sols organiques et alluvions lâches), les murs et les parois d'ancrage doivent être installés sur un coussin granulaire d'au moins 400 mm d'épaisseur.</li> </ul>	
Hauteur libre de l'arche		De 800 à 2 000 mm	
Matériaux du remblai		Sable ou gravier (particules de 0 à 20 mm de diamètre)	
Épaisseur du remblai <sup>3</sup>		De 300 à 1 000 mm	
Largeur du chemin		La largeur du chemin au-dessus du ponceau de bois ne peut être réduite.	

1. Les pièces de bois de la partie supérieure de l'arche sont de qualité n° 1 et d'une des essences reconnues dans la norme CAN/CSA -S6-06 (pin, pruche, épinette, sapin ou mélèze).

2. Les pièces de bois des murs sont de qualité n° 1 ou n° 2 et d'une des essences reconnues dans la norme CAN/CSA -S6-06 (pin, pruche, épinette, sapin ou mélèze).

3. Une membrane géotextile est placée sur le dessus de l'arche et sur le côté extérieur des murs avant de remblayer l'ensemble des pièces de bois du ponceau.

Figure 1  
Ponceau de bois

